



PRÉFET  
DE L'AVEYRON

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Commune de Saint-André-de-Najac

dossier n° DP 012 210 20 U2001

date de dépôt : 12 mai 2020

demandeur : Monsieur VERGNES BASTIEN

pour : Construction d'une piscine de 8m x 4m à  
pente progressive de 1.15m à 1.75m

adresse terrain : LE LANDASSOU,  
à Saint-André-de-Najac (12270)

parcelle : AE175

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron

Affaire suivie par :

Nathalie PEROU

05 81 19 62 30

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION  
PREALABLE  
délivré par le Maire au nom de l'État**

Le maire de la commune de Saint-André-de-Najac certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de VERGNES BASTIEN enregistrée sous le numéro **DP 012 210 20 U2001** pour le projet ci-dessus référencé avant le **24/06/2020**.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Saint-André-de-Najac, le 24/06/2020

Le maire,



*Notifié à l'intéressé le 24/06/2020*